

**République Française**  
**Département**  
**Cher**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Commune de Sury en Vaux  
séance du 23/11/2021

L' an 2021 et le 23 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame Valérie CHAMBON

Mme Valérie CHAMBON, Maire, Mmes : Jacqueline BERTHIER, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT, MM : Michel BEDU, Christian CHADEL, Jean-Claude DERBIER, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Joël MENEAU, Thierry MOINDROT, Jean-Luc RAIMBAULT

Excusé Monsieur Paul DOUCET

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 17/11/2021

Date d'affichage : 17/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Cher

le : 08/12/2021

et publication ou notification

du : 08/12/2021

Secrétaire Monsieur Jean-Claude DERBIER

Objet de la délibération

**SOMMAIRE**

REPLACEMENT DE SECRETARIAT DE MAIRIE réf : 2021\_034

MOTION PETITION SANTE réf : 2021\_035

CLIMATISATION REVERSIBLE DE LA PETITE SALLE DES FETES réf : 2021\_036

AGRANDISSEMENT DU HANGAR COMMUNAL réf : 2021\_038

SUBVENTION AU BUDGET ASSAINISSEMENT réf : 2021\_039

MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 réf : 2021\_040

**réf : 2021 034**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Héloïse ROSSERO secrétaire en poste à Crézancy-en-Sancerre assurera le remplacement ainsi que la formation du secrétariat à compter du 18/11/2021.

Madame Héloïse ROSSERO percevra une indemnité accessoire de 20.00 €uros de l'heure ainsi que les remboursements de ses frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte et autorise le maire pour employer Madame Héloïse ROSSERO. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget pour sa rémunération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 035**

Madame le Maire, donne lecture de la pétition citoyenne initiée par le Département du Cher

Parce que la santé est l'affaire de toutes et tous, c'est un département entier qui s'insurge contre les manquements graves à la santé publique issus de la gestion des urgences de Bourges.

A cet effet, les Conseillers départementaux du Cher associés aux Maires de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, exigent à l'unanimité un plan pour sauver les Urgences de l'Hôpital de Bourges, mais aussi conforter celles de Vierzon et Saint-Amand-Montrond et assurer une continuité de l'offre de soin hospitalière départementale.

Interpellant l'Etat par l'intermédiaire du Préfet le 18 octobre dernier, les élus demandent :

- le maintien intégral et le renforcement des 3 centres d'urgences de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond avec une permanence des médecins assurée 7jours/7 et 24h/24 ;
- le maintien inconditionnel du SMUR de Bourges, dans des conditions optimales, permettant ainsi aux deux autres SMUR de Vierzon et Saint-Amand-Montrond de fonctionner normalement ;
- et surtout que tous les habitants du département puissent compter sur une offre de soins hospitaliers d'urgence et quotidienne sans rupture territoriale ni horaire.

La santé des habitants du Cher ne peut plus attendre.

C'est pourquoi, le Conseil départemental du Cher a décidé d'initier une Pétition Citoyenne et appelle tous les habitants à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la pétition citoyenne du Conseil départemental du Cher en demandant également

- Le maintien intégral et le renforcement des centres d'urgences de Cosne sur Loire, Nevers et Gien avec une permanence des médecins assurée 7 jours /7 et 24h/24 et permettant aux SMUR de Cosne sur Loire, Nevers et Gien de fonctionner normalement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 036**

Madame le maire présente au conseil municipal les devis pour la climatisation réversible de la petite salle des fêtes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

retient le devis de la société CLIMAVIN pour un montant de 15 346.85 €uros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 038**

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis pour l'agrandissement du hangar communal.

Après en avoir délibéré; le Conseil Municipal a retenu le devis de la société SAS BAILLY avec la variante "porte sectionnelle à commande électrique" pour un montant de 59 703.00 €uros HT et 71 643.60 €uros TTC.

Le Conseil Municipal propose de faire également une dalle en ciment sur la partie existante. Des devis complémentaires seront demandés par Monsieur Michel BEDU.

Un dossier de demande de subvention sera déposé pour ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2021 039**

Madame le Maire, rappelle au conseil qu'une subvention de 5000€ a été votée au budget de la commune, pour le budget assainissement d'un montant de 5000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte et autorise Madame le Maire à faire un mandat au compte 657364.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021 040

**MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3**

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et suivants
- Le code des marchés publics
- La délibération du conseil municipal n°2021-0046 en date du 10 décembre 2020 relative au marché public de travaux pour la restauration de l'église

Le projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui a conduit à l'attribution du marché aux entreprises Les Tailleurs de Pierre, SARL Fleurier, Guillaneuf, Clovis Vitrail, Gougeon et Delestre Industrie, qui ont été retenues pour un montant total de 5123 331.43 € HT.

Il s'avère qu'un avenant n°3 est nécessaire afin d'effectuer les modifications suivantes :

**LOT 3 : COUVERTURE - ZINGUERIE - PARATONNERRE**

- Ajout d'un tuyau de descente complémentaire + 936.50 € HT
- Moins value pour non réalisation d'un parapluie sur l'échafaudage et la suppression de la couverture d'un auvent - 4 248.41 € HT
- Mise à disposition des fins des palettes de tuiles + 315.00 € HT

**LOT 4 : VITRAUX - SERRURERIE**

- Suppression de la peinture sur le grillage et plus value pour mise en place de bavettes sur les baies de la Nef 2 + 446.94 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à signer l'avenant au marché avec les entreprises susmentionnées et tous les documents relatifs à ce marché passé selon la procédure adaptée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

\* Indemnités accessoires de la secrétaire remplaçante : le préavis de Mme Nathalie RAIMBAULT se termine le 12 décembre 2021. La candidature de Mme Séverine PEREIRA a été retenue, celle-ci pourra prendre son poste à compter du 27 janvier 2022. Mme Héloïse ROSSERO assurera le remplacement et la formation du secrétariat à partir du 18 novembre 2021.

Madame le maire informe le conseil municipal que Mme Nathalie RAIMBAULT est en congés depuis le 17 novembre 2021 jusqu'au 12 décembre 2021. Elle n'a pas restitué les clés de la mairie

et n'a pas remis certaines informations nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat. Un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception va lui être adressée.

**\* Travaux de l'église :**

L'entreprise GUILLANEUF a terminé la couverture.

Le système de chauffage n'est pas encore déterminé, en attente de l'avis de la DRAC.

Le conseil municipal accepte le devis supplémentaire du Maître Verrier concernant la pose de bavettes sous 4 vitraux afin d'éviter que la condensation ne coule sur les enduits. Il est également envisagé une grille sur l'ouverture latérale ( si-celle-ci est retenue) qui sera faite afin de permettre l'aération et d'avoir une vue sur l'intérieur de l'église.

Le projet de refonte sur place de la cloche est acté. La date du week-end du 25 juin 2022 sera proposée. Des animations seront à prévoir sur les 3 jours (vendredi, samedi et dimanche).

\* Madame le Maire indique que l'association de Saint Vincent est informée du fait que la réception des travaux ne sera pas effectuée et que le chauffage ne sera pas installé pour le 22 janvier 2022. Cependant la célébration semble envisageable.

**\* Bulletin municipal :**

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration

La maquette est à remettre à ICE pour le 17 décembre 2021.

Il sera distribué lors des vœux.

**\* Questions diverses :**

Réunion du SIRP du 04 novembre 2021 : pour les travaux de la cantine, le devis de P. LEMOINE est retenu. Des devis complémentaires sont demandés à P. LEMOINE et O. BORNE.

Le financement sera d'environ de 2/3 pour Sury-en-Vaux et 1/3 pour Verdigny (représentant des élèves de chaque commune), les 2 communes acceptent cet accord.

Le SIRP s'occupera de faire les demandes de subventions.

Un réflexion en cours sur les solutions pour limiter la vitesse excessive dans les hameaux de la commune et route de Cosne. Concernant la route de Cosne, le CIT sera contacté car c'est une route départementale.

Le marché de Noël de l'APE aura lieu à Verdigny le dimanche 05 décembre. Le vin chaud avec animation pour les enfants de l'école est prévu sur la place E. Derbier à Sury-en-Vaux le mardi 14 décembre si les conditions sanitaires et la météo le permettent.

La date des vœux du maire est prévue le 16 janvier 2022 à 11h00. Les médailles seront décernées aux agents techniques communaux.

Le conseil municipal est satisfait d'avoir eu le plaisir d'avoir des enfants et leur enseignante lors de la cérémonie du 11 novembre.